

Les Archives impériales que je viens de visiter devaient posséder une très-grande quantité de documents originaux sur Lyon, dans les registres et dans les cartons ou layettes de sa section historique et de sa section judiciaire. J'avais recueilli déjà l'indication de soixante et dix-sept pièces dans le tome IV d'un manuscrit volumineux de la Bibliothèque de Lyon ainsi intitulé : *Inventaire des Chartes du trésor du royaume étant en la Sainte Chapelle du Palais à Paris* ; mais il importait beaucoup de savoir quels autres actes se trouvaient aux Archives de l'empire. Pour l'apprendre j'ai provoqué, dans cet établissement, des recherches qui m'ont donné les résultats suivants : il y a, au Trésor des Chartes, huit cartons sous la rubrique Lyon, qui contiennent soixante et dix-sept pièces relatives à l'histoire civile et ecclésiastique du Lyonnais (Jurisdiction municipale, droits du roi, impôts, décimes, régales, etc.) ; cinq registres d'aveux du Lyonnais du XVIII^e siècle ; une liasse intitulée : *Haras de Lyon, 1776-1790* ; une autre intitulée : *Affaires de la ville de Lyon, 1777-1790*, et une autre dont voici le titre : *Imprimés relatifs aux anciens octrois de Lyon*. On trouve encore aux Archives impériales un certain nombre d'actes épars dont voici les plus anciens : 1286, acte par lequel Amé, comte de Savoie, prend les habitants de Lyon sous sa protection pour trois ans ; 1286, accord entre Raoul, archevêque de Lyon, et Hugues, évêque d'Autun, par lequel ils conviennent qu'ils auront réciproquement l'administration du spirituel et du temporel de leurs diocèses en cas de vacance ; 1290 - 1292, un acte contenant : 1^o des lettres de protection du roi pour la ville de Lyon, et l'engagement pris par les habitants de Lyon de payer chaque année, au roi, dix sols par feu pour les riches, et douze deniers pour les pauvres ; 1292, un acte par lequel le Syndicat de Lyon reconnaît que cette ville est du ressort du roi. Enfin, le Parlement fournit un certain nombre de pièces sur les pri-